



Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame GODTS-YOUNES domiciliés à Nieuwstraat, 78 à 1640 Rhode-Saint-Genèse.

Le terrain concerné est situé Clos des Chênaux 4 à 1390 Grez-Doiceau et cadastré 01 D 7 E 4, 01 D 7 S 3.

Le projet est de type : Construction d'une habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes : Maison 4 façades contemporaine sur deux étages pleins, surmontée d'une toiture plate et de quelques annexes.

En vertu de l'article Art. R.IV.40-2. § 1er, 2° du CoDT, le projet est soumis à annonce de projet :

« 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ; »

« Vu les conditions sanitaires (Covid-19) et afin de préserver la santé de chacun, le dossier de demande de permis (plans et formulaires) est directement consultable sur le site de l'Administration communale.

Pour ce faire, vous devez cliquer sur ma commune → services communaux → urbanisme → annonce de projet.

La consultation des dossiers physiques est suspendue afin d'éviter un maximum les manipulations par plusieurs personnes et ce, conformément aux recommandations sanitaires. En cas de force majeure (impossibilité d'accéder à internet), veuillez prendre contact avec le service urbanisme par téléphone : 010/84.83.48, email : urbanisme@grez-doiceau.be. »

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme (téléphone : 010/84.83.48, email : urbanisme@grez-doiceau.be) dont le bureau se trouve rue du Pont au Lin 2.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 05/03/2021 au 19/03/2021 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de GREZ-DOICEAU, Place Ernest Dubois 1 à 1390 GREZ-DOICEAU ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@grez-doiceau.be

Important : l'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : 2020/7901/AL

Le Directeur général

Y. STORMME



Le Bourgmestre

A. CLABOTS